



Les partis politiques en Algérie

Lahouari Addi

► To cite this version:

Lahouari Addi. Les partis politiques en Algérie. Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, 2005, Tome 2: Le maghreb (N° 111-112), pp.139-162. halshs-00398878

HAL Id: halshs-00398878

<https://shs.hal.science/halshs-00398878>

Submitted on 25 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les partis politiques en Algérie [\[1\]](#)

Lahouari ADDI

Professeur de sociologie politique à l'IEP de Lyon

In *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, CNRS Aix-en-Provence, 2005

Abstract. Political Parties in Algeria.

This paper deals with the issue of political parties in Algeria and endeavours to explain why multi-party politics instituted by the constitutional reforms of 1989 Have not produced the promised electoral diversity. The main assumption is that the Algerian experience of democratisation was intended primarily as window dressing for a regime concerned limiting opposition and reducing political parties to the role of tools and obviating their access to power via the ballot. The neo-paternalistic logic of the System led to a unique political typology whereby the purpose was not to ensure widespread participation in civil society but to project government onto the population.

Résumé.

Cet article expose la problématique des partis politiques en Algérie et tente de montrer que le multipartisme, inauguré par la réforme constitutionnelle de 1989, n'a pas mené vers l'alternance électorale promise par le discours officiel L'analyse indique que le multipartisme a eu pour fonction de donner une façade démocratique à un régime qui réduit les partis au rôle d'appareils en les empêchant d'acquérir le pouvoir d'Etat par les élections. Les logiques néo-patrimoniales du système ont structuré une typologie singulière des parties dont la mission est non pas d'assurer la participation de la population dans le champ de l'Etat mais plutôt de représenter l'Etat auprès de la population.

Sommaire

- [Introduction](#)
- [Les logiques dominantes du système politique algérien](#)
 - [Du parti unique \(le FLN\) au parti hégémonique \(le FIS\)](#)
 - [La structure double du pouvoir d'État et ses conséquences](#)
- [Typologie des partis politiques](#)
 - [Les partis de l'administration :
\[Front de libération nationale \\(FLN\\)\]\(#\)
\[et Rassemblement national démocratique \\(KND\\)\]\(#\)](#)
 - [Les partis islamistes : \[Front islamique du salut \\(FIS\\)\]\(#\),
\[Mouvement pour la société et la paix \\(MSP\\)\]\(#\),
\[Mouvement national pour la renaissance \\(MNR\\)\]\(#\)](#)
 - [Les partis non islamistes](#)
 - [Le FFS \(Front des Forces Socialistes\)](#)
 - [Le RCD \(Rassemblement pour la culture et la démocratie\)](#)
 - [Le PT \(Parti des travailleurs\)](#)
- [Un système de partis d'un régime étatique](#)
 - [Les partis à travers les résultats des scrutins](#)
 - [Les partis comme appareils d'État](#)

Introduction

Pendant longtemps objet d'études privilégié de la science politique, le phénomène partisan intéresse de moins en moins les chercheurs. Il y a probablement des raisons à ce déclin d'intérêt dans les démocraties occidentales (érosion de l'influence des partis, apparition de nouvelles formes de mobilisation), cependant dans les pays de l'hémisphère sud où la participation politique est à l'ordre du jour, l'étude des partis semble indispensable pour comprendre les crises auxquelles ces pays sont confrontés et leur incapacité à se doter d'un système politique stable à l'abri des émeutes et des risques de coups d'État. L'une des principales fonctions des partis est d'assurer la participation des citoyens au champ politique dans des formes légales, et cette participation est une construction historique qui s'est dessinée dans la durée dans les pays démocratiques. C'est pourquoi l'étude des partis fait référence à l'histoire plus que tout autre objet.

Les outils méthodologiques d'analyse des partis des pays occidentaux sont assez élaborés mais il faut être conscient qu'ils ont été forgés sur un objet empirique historiquement différent de celui des pays de l'hémisphère Sud et il serait méthodologiquement inapproprié de transposer mécaniquement les modèles théoriques issus d'autres expériences. Les différences en la matière sont déjà très grandes entre pays démocratiques - la Grande-Bretagne et la France par exemple - et elles seraient encore plus grandes entre le Maroc et la Grande-Bretagne au point où la comparaison serait superflue. Néanmoins, l'étude du phénomène partisan des pays du Sud profitera de la méthodologie mise en œuvre pour construire un objet relatif aux partis définis comme *organisations en quête de légitimité électorale pour diriger les institutions de l'État*. L'écueil ethnocentriste sera évité si l'approche est ancrée dans l'analyse empirique d'où découlera l'élaboration théorique. Il se posera certainement au départ un problème de définition, résolu en fait par la loi sur les partis et la Constitution qui délimitent le cadre légal de leurs activités tout en reconnaissant leur finalité : la prise du pouvoir par l'intermédiaire des élections. Que la loi soit un subterfuge politico-juridique imaginé par le régime pour se donner une apparence démocratique n'altère pas outre mesure la définition. Nous verrons tout au long de cette étude que ce qui diffère de l'expérience des pays démocratiques, ce n'est pas tant la définition que l'absence de forces politiques suffisamment puissantes pour imposer au pouvoir exécutif le respect de la loi qui reconnaît les partis en tant que tels.

Il y a plusieurs approches dans l'étude des partis : celle qui privilégie leur rôle comme entreprise de conquête du pouvoir et donc leurs relations avec le pouvoir d'État et les institutions ; celle qui souligne l'enracinement sociologique et historique en les présentant comme expressions des conflits et de la culture politique de la société ; et enfin celle se limitant à étudier leurs structures hiérarchiques, leur fonctionnement, leurs implantations locales, l'origine sociale et géographique de leurs adhérents, la composition de leurs bases électorales, leur financement, leur recrutement et le renouvellement de leurs dirigeants, etc. Cette dernière approche, nécessitant des enquêtes de terrain avec des méthodologies mises en œuvre par la sociologie électorale, fournit un matériau informatif parfois nécessaire pour vérifier les résultats des deux autres approches. Dans le cadre de cet article sur les partis politiques en Algérie, nous n'avons pas les moyens d'entreprendre un tel travail de sociologie électorale pourtant indispensable. Nous nous limiterons à analyser les partis dans leurs tentatives pour conquérir le pouvoir d'État - ou à le servir - sur la base des ressources qu'ils

sont susceptibles de mobiliser au sein la la société, ressources qui leur donnent une visibilité sur la scène politique et des forces pour entrer dans la compétition électorale.

Il y a lieu de ne pas perdre de vue que la vie partisane légale, en vue de la compétition pour le pouvoir, a commencé en Algérie il y a à peine dix ans, ce qui est une courte période pour la mise en place d'un système de partis *socialisés* en vue du respect de certaines règles et *socialisant* leurs adhérents en vue de ne pas percevoir les partis rivaux comme des ennemis à neutraliser par la violence.

De tous les travaux sur la question, il ressort que la fonction d'un parti, comme organe de médiation entre l'État et la société et comme cadre légal d'expression des divergences, est d'intégrer les demandes des populations au système politique afin de pacifier le rapport entre celles-ci et l'État. Lorsque ces demandes sont satisfaites, les populations ont le sentiment de participer à la vie institutionnelle par l'intermédiaire d'élus représentatifs. Compte tenu de la crise qui persiste en Algérie il y a lieu de croire que les partis n'ont pas joué leur rôle ou que la structure du pouvoir d'État n'était pas adapté à leur intégration dans le champ politique. La violence armée, les émeutes sporadiques dans de nombreuses localités, la dissidence civile de la Kabylie depuis avril 2001 et le mécontentement général, que trahissent l'incivilité et l'apathie politique, indiquent que le fossé entre l'État et la population n'a pas été comblé par les partis.

Des explications sont suggérées pour rendre compte de la résistance du monde arabe au modèle démocratique (Salamé, 1991,1995). Le facteur religieux (ou culturel) est invoqué pour souligner que la culture islamique est incompatible avec la démocratie ou que les masses musulmanes ne formulent pas de demandes démocratiques. Bien que chaque expérience soit spécifique, il semblerait que ce "pessimisme théorique" enferme le chercheur dans un instantané historique (les expériences multipartisanes sont trop courtes dans les pays arabes pour avancer un jugement définitif). En tout cas, ces chercheurs sous-estiment une donnée fondamentale dans la science politique : l'obsession hobbesienne pour garder le pouvoir incarnée hier par l'absolutisme en Occident et aujourd'hui par l'autoritarisme dans les pays arabes. Quand le système politique s'est libéralisé, ces derniers, et c'est très net pour l'Algérie, ont produit deux types de parti d'opposition : un parti hégémonique (islamiste) véhiculant une protestation violente demandant une rupture brutale que craignent les dirigeants (et les puissances occidentales), et des partis dont le faible ancrage sociologique et géographique les rend inoffensifs pour le régime. Celui-ci essaye de clientéliser ceux de faible ancrage et de domestiquer ou de socialiser la contestation islamiste dans le cadre de ce que Badie appelle "le pluralisme autoritaire" (Badie, 1989).

Avant de développer cette problématique, rappelons quelques faits pour situer historiquement l'action des partis algériens. En février 1989, l'Algérie introduit une réforme constitutionnelle qui légalise le pluralisme après 27 années de système à parti unique. En juin 1990, les premières élections pluralistes ont eu lieu pour renouveler les assemblées populaires communales (municipalités), remportées en majorité par les islamistes du Front du salut islamique (FIS). En décembre 1991, ce même parti remporte les élections législatives. L'armée intervient en annulant le second tour et fait interdire le parti vainqueur des élections. Depuis, c'est la crise violente marquée par des attentats et attaques contre les forces de sécurité et une répression dont les victimes se comptent par milliers de personnes. Des élections ont eu lieu depuis, mais elles n'ont apporté aucune solution à la crise. La question qui se pose est de savoir pourquoi la transition pacifique du parti unique au multipartisme a-t-elle échoué ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu des partis à forces électorales égales et pourquoi l'un d'eux - le FIS -

a eu les faveurs de l'électorat au point où il était hégémonique ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous développerons les logiques dominantes du système politique algérien qui ont structuré une typologie singulière des partis politiques pour les faire obéir au fonctionnement d'un régime étatique.

Les logiques dominantes du système politique algérien

Un système politique est constitué par toutes les forces, formelles ou informelles, institutionnalisées ou non, qui concourent au maintien du pouvoir central ou à sa remise en cause. De ce point de vue, l'armée, la police ou l'administration font partie du système politique autant que la représentation utopique du gouvernement idéal chez les administrés ou l'émeute sporadique qui secoue une ville ou une région. Le pouvoir d'État occupe une place privilégiée au cœur du système politique qui se structure en fonction de ses particularités, rejetant les diverses oppositions ou les acceptant.

Pour des raisons historiques, l'armée est l'épine dorsale du régime, jouant un rôle central dans la cooptation des élites civiles chargées de gérer l'administration gouvernementale (Addi, 2002). Pour cette raison, les membres de la hiérarchie militaire sont des acteurs éminents du champ politique dans lequel ils agissent comme des groupes de pression utilisant des moyens informels pour arriver à leur objectif, c'est-à-dire garder à l'armée la légitimité qui la place au-dessus des institutions de l'État. L'armée intervient dans le champ politique par le biais de la Sécurité militaire, dont la mission est de surveiller tous les acteurs potentiels de la vie politique : partis, syndicats, associations, journaux, universités... Parfois, elle n'hésite pas à infiltrer pour débaucher un mouvement de protestation afin de le délégitimer.

De ce fait, le système politique algérien ressemble à un iceberg dont la partie émergée est composée de l'État et des partis en tant que cristallisation d'aspirations des groupes sociaux se donnant comme objectif de réaliser des projets politiques prétendant défendre les intérêts généraux de la société. La partie immergée est l'ensemble des réseaux et autres groupes de pression qui ont pouvoir de lier et délier, connectés d'une manière ou d'une autre à l'armée et qui, tantôt se liguent contre un adversaire commun, tantôt se déchirent par journaux interposés autour d'enjeux comme le contrôle ou l'accès aux ressources de l'État.

L'opacité est cependant si grande dans ce jeu de clientèles que seuls les concernés savent quelle institution dans l'armée est, à un moment ou à un autre, en position de force. La Sécurité militaire elle-même n'échappe pas aux divisions et semble avoir perdu de sa puissance dissuasive, affaiblie en outre par les accusations des ONG de violations massives de droits de l'homme. Jusqu'en 1999, les luttes entre les différentes factions du pouvoir (militaire) s'étaient jouées sur la place publique par journaux interposés. C'est une campagne de presse virulente qui a mis fin aux fonctions du président Liamine Zéroual (1994-1999), mis en minorité par ses pairs du ministère de la Défense. Mais en même temps, le caractère quasi-public des conflits internes affaiblissait le régime qui est retourné à son opacité d'origine depuis la nomination de Bouteflika à qui sert plus comme paravent que comme arbitre.

La crise violente a éclaté en 1992 parce que le régime avait introduit le multipartisme par la réforme constitutionnelle de 1989 sans aucune volonté d'accepter éventuellement l'alternance qui n'était même pas imaginée. La réforme constitutionnelle de février 1989, mettant fin au

système de parti unique, a cherché à renouveler le régime à travers un multipartisme contrôlé dans lequel le Front de libération nationale (FLN) deviendrait un parti hégémonique. Mais les élections ont conduit vers une autre évolution où le rôle de parti hégémonique est revenu à une formation anti-système menaçant le régime et son personnel.

Du parti unique (le FLN) au parti hégémonique (le FIS)

Les chercheurs admettent plus ou moins la définition générale de Joseph La Palombara et Myron Weiner qui pose quatre conditions pour identifier un parti politique moderne : survivre aux fondateurs, s'implanter à l'échelle nationale, rechercher un soutien populaire, désirer la conquête du pouvoir d'État (La Patomara et Weiner, 1966) [2]. Cependant, il manque à cette définition un élément qu'il était peut-être inutile de rappeler pour les expériences occidentales mais qui est central pour les pays de l'hémisphère sud : rattachement à l'alternance électorale et l'acceptation du système de formations concurrentes. Seul le FIS correspond à la définition citée, sauf qu'il s'est révélé un parti hégémonique, qui a vocation à être unique, ce qui n'est pas favorable à la démocratie [3]. Un parti hégémonique, bénéficiant d'un vaste soutien populaire, est une menace pour la démocratie dans la mesure où il serait tenté de se poser comme le porte-parole de tout le peuple, ce qui ouvre la voie à l'autoritarisme du système à parti unique [4].

La popularité du FIS en 1990-91 a été un handicap pour la transition démocratique, d'autant plus qu'il avait en son sein des courants radicaux cherchant à prendre une revanche sur les groupes sociaux perçus comme des ennemis à neutraliser [5]. Ces groupes sociaux liés à l'armée et à l'État en général se sont sentis menacés dans leur existence et ont décidé de se battre pour leur survie. Si les vainqueurs d'élections se donnent le droit de tuer les vaincus, il n'y aura pas d'élection car l'enjeu de celle-ci n'est pas la survie physique mais le pouvoir en tant qu'instrument de gestion de l'État. Si celui-ci est perçu comme un butin, les conditions d'un champ politique moderne pacifié ne sont pas réunies. Le passage du parti unique au multipartisme a échoué en janvier 1992 parce qu'il n'y a pas eu au préalable entre les différentes forces politiques un pacte définissant de manière explicite les prérogatives de l'État, la vocation des partis et les droits de l'individu. Il est vrai que les partis, jeunes pour la plupart et manquant de maturité et d'expérience, croyaient qu'il suffisait de changer le personnel dirigeant pour que toutes les difficultés de la vie quotidienne disparaissent comme par enchantement. Une telle croyance favorise la démagogie et la violence, il reste à expliquer pourquoi apparaît un parti hégémonique alors que la Constitution autorise la multiplicité des partis.

Au-delà des conditions formelles, les partis sont aussi l'expression d'une culture politique et surtout de clivages qui divisent la société. Si le FIS s'est imposé en Algérie, c'est parce qu'il est apparu comme la formation qui critique vigoureusement le personnel dirigeant rejeté par la majorité de la population. Il s'est présenté comme un parti anti-système, refusant de remplir la fonction tribunitienne que le régime attendait des partis afin qu'il se reproduise en toute légitimité [6]. Il voulait créer son propre système de parti unique en reconduisant le populisme du FLN historique avec une symbolique religieuse plus prononcée. Ni le FFS de Hocine Aït Ahmed, ni le MDA de Ahmed BenBella, deux leaders du mouvement national, n'ont eu les capacités de mobilisation du FIS dont les meetings attiraient des dizaines de milliers de personnes. Son discours correspondait aux croyances de l'homme de la rue : l'État a tourné le dos à la population parce que les dirigeants sont corrompus et ils sont corrompus parce qu'ils ne craignent pas Dieu. Les partis puisent leur pertinence et leur force du contexte sociotogique et, particulièrement, de la culture politique ambiante, c'est-à-dire des représentations de l'ordre

politique, spécifiquement de la perception de l'État idéal. Si un parti popularise son idéal, il devient populaire. Pour Stein Rokkan (1970), les partis expriment les conflictualités à l'œuvre dans la société et ils se proposent de les résoudre. Le FIS s'est proposé de résoudre l'antagonisme État-peuple en niant tous les autres antagonismes sociaux et économiques. Au lendemain de l'indépendance en 1962, les dirigeants avaient promis le développement à moyen terme réalisé par l'État au profit des couches populaires. Trois décennies plus tard, non seulement le développement n'était pas au rendez-vous, mais l'État s'était coupé de la population. Le RS a capté cette frustration collective en promettant de réaliser les slogans de l'après-indépendance. Plus qu'un parti, celui-ci est un mouvement de mobilisation populaire qui se définit en définissant l'adversaire : l'État contrôlé désormais par les ennemis de l'islam et du peuple.

Pour le FIS, tous les problèmes auxquels l'Algérie est confrontée proviennent de l'incapacité des dirigeants à doter le pays de l'État que veut la majorité de la population. L'impopularité du régime a nourri la popularité du FIS dont le discours était plus moral que politique, ce qui correspondait à la culture politique ambiante. Si le régime ne jouit pas d'un soutien populaire et ne tient que par les bras séculiers de l'État (l'administration, la police, l'armée), une contestation potentielle apparaît se transformant en demandes politiques que des personnalités ou des groupes vont exploiter pour défier le gouvernement. Plusieurs cas de figure se présentent. Soit le système en place arrive à diminuer le mécontentement populaire et à intégrer dans son jeu les partis de l'opposition, soit le système est trop rigide pour se réformer et les rapports politiques seront régulés par la violence. L'Algérie des années 1990 a évolué vers cette perspective : le personnel dirigeant s'est senti menacé par la principale force de l'opposition, les islamistes, porteurs d'une revanche sociale des couches populaires qui se sont senties trahies par l'État national dans lequel elles avaient investi affectivement.

Le succès électoral du FIS renseigne moins sur le parti que sur les demandes des électeurs dont il s'est fait la porte-parole. Un parti est en effet une entreprise faisant des offres pour capter les demandes d'électeurs dont le vote donne le pouvoir pour contrôler les institutions de l'État : parlement, ministères, municipalités, etc. Cette définition contient des hypothèses implicites sans lesquelles elle ne se vérifierait pas. La première est que le pouvoir d'État est un enjeu de compétition et que sa conquête repose sur le mécanisme de l'alternance électorale. Un parti est un élément d'une compétition dont l'enjeu est le pouvoir d'État. Cela suppose que le « lieu du pouvoir » est vide dans la représentation des acteurs et que son occupation est le résultat d'une compétition électorale [7]. La deuxième hypothèse implicite est qu'il existe une demande électorale susceptible d'être satisfaite par le système dans le cadre de l'alternance électorale. Au vu de ce qui se passe en Algérie depuis janvier 1992, nous pouvons avancer que le champ politique ne remplit pas les conditions énoncées contenues dans la définition d'un parti politique. L'Algérie a opté pour le multipartisme sans que le parti le plus populaire se soit engagé à respecter l'alternance électorale et l'existence des autres partis et sans que la structure du pouvoir d'État ne se soumette à la logique compétitive des partis. La problématique des partis est étroitement liée à la structure du pouvoir d'État dont les interactions dessinent les lignes forces du système dans son ensemble. Aussi, nous nous arrêterons sur la structure du pouvoir d'État propre à l'Algérie.

La structure double du pouvoir d'État et ses conséquences

Pour des raisons liées à l'histoire, l'autorité présente une structure double, le pouvoir réel détenu par la hiérarchie militaire prétendant incarner "les intérêts de la nation", et le pouvoir formel ayant en charge l'administration gouvernementale. Cette dichotomie prend son origine

dans le MTLD [8], dont une partie était apparente et une autre - l'OS - était clandestine pour préparer l'insurrection. Durant la guerre de libération, elle a persisté en provoquant des conflits violents entre chefs militaires et responsables civils du FLN qui ont coûté, entre autres, la vie à Abbane Ramdane pour avoir essayé d'imposer au congrès de la Soummam (1956) le principe de la primauté du politique sur le militaire. À l'indépendance, l'État-Major de l'ALN, avec le colonel Houari Boumédiène, a enlevé aux civils toute prétention de détenir une autorité en dehors de celle que l'armée leur donnait pour réaliser le programme du mouvement national. Depuis, les rapports politiques au sommet de l'État ont obéi à cet héritage historique qui veut que le gouvernement tire son autorité de la légitimité historique de l'armée. Mais ce rôle des militaires n'est pas institutionnalisé alors, que dans les faits, ils exercent le pouvoir suprême en ce qu'ils désignent en amont le Président de la République qui est, selon la Constitution, chef du gouvernement. Le pouvoir de la hiérarchie militaire, pour informel qu'il soit, n'en est pas moins souverain dans la mesure où il lui a toujours appartenu de désigner le candidat à la présidence que l'administration se chargera de faire plébisciter. L'élection est ouverte mais les partis servent uniquement de faire-valoir démocratique en donnant au scrutin une apparence de compétition. Par conséquent, l'autorité du président provient de la légitimité de l'armée à désigner à cette fonction. À travers la présidence, prolongement du ministère de la Défense nationale, l'armée contrôle toutes les institutions de l'État. C'est pourquoi lorsqu'il y a divergences ou conflits entre la présidence et le ministère de la défense, c'est tout le système de pouvoirs qui est affecté par la crise car les clans et leurs relais dans la société entrent en compétition pour faire pencher la balance soit d'un côté, soit de l'autre [9]. Mais plus grave encore, dès lors que le pouvoir réel n'est pas institutionnalisé, il va se loger dans des groupes et des cercles dont les membres seront au-dessus des lois de l'État dont la puissance va être utilisée dans un trafic d'influence et dans la course aux richesses favorisée par la nature rentière et administrée de l'économie. Des noyaux de pouvoir occultes se constituent à l'ombre de l'État, portant atteinte à son efficacité dans la gestion administrative et à sa crédibilité à assurer l'application de la loi pour tous.

Le discrédit de l'État affecte les partis, inefficaces à neutraliser les puissances non institutionnelles qui asservissent l'État. Dans le jeu politique qui oppose les groupes de pression informels à la haute administration (ministères, directions des douanes, des impôts, etc.), les partis n'ont pas suffisamment de poids pour influencer sur les rapports de force. La place qui leur est réservée est marginale puisqu'il leur est demandé soit d'être loyal et de servir le régime en contrepartie de prébendes, soit de ne s'opposer qu'au pouvoir formel (président de la République et gouvernement). Critiquer le pouvoir réel de la hiérarchie militaire ou évoquer son instrument, la Sécurité militaire, c'est s'exposer à l'exclusion de la scène politique. De là d'ailleurs découle le statut paradoxal de l'opposition. Un parti comme le MSP (Mouvement pour la société et la paix), et dans une mesure moindre le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie), se dit d'opposition alors qu'il participe au gouvernement. Dans la logique du système, ces partis entrent dans le gouvernement pour s'opposer à des adversaires présents dans le gouvernement. Le MSP justifie sa participation par sa volonté d'arrêter l'évolution laïcisante de l'État, tandis que le RCD invoquera la nécessité de mettre un terme à la dérive islamiste des institutions. Pour se donner une image pluraliste, le régime n'hésite pas à sacrifier la cohésion et la cohérence gouvernementales.

Si l'élection du président est verrouillée en amont, celle des députés est ouverte aux partis, même si l'administration est souvent tentée par le bourrage des urnes pour avoir une Assemblée docile. Mais globalement, le régime souhaiterait que les partis gagnent leur légitimité sur le terrain électoral pour exercer les fonctions législative et exécutive sous le contrôle d'un président posant les lignes rouges à ne pas dépasser. Le schéma serait le suivant

: un président fidèle à l'armée et élu au suffrage universel, désignant comme premier ministre le leader de la majorité électorale d'où seraient issus les ministres. Un tel système combine deux types de légitimités : celle de l'armée choisissant le Président et celle de l'électorat investissant le gouvernement (pouvoir formel) par l'intermédiaire de la majorité parlementaire. C'est faute d'avoir accepté un tel compromis que le FIS a été banni malgré sa victoire électorale en décembre 1991, ce qui suppose que les réformes politiques de 1989 contenaient des non-dits. N'ayant pu dessiner un compromis avec les militaires, le FIS s'est trouvé devant le choix d'accepter l'annulation des résultats électoraux ou de recourir aux armes. Ce qui s'est opposé en janvier 1992, ce sont deux légitimités : celle historique incarnée par l'armée se proclamant gardienne de l'unité nationale et du caractère républicain de l'État, et celle électorale dont s'est prévalu le FIS. Les militaires auraient accepté la cohabitation des deux légitimités, l'une symbolisant la nation, l'autre donnant autorité pour gérer l'administration gouvernementale, à condition que le FIS régénère le système en en faisant partie. Le système politique aurait alors deux sources d'autorité, ce qui lui ferait perdre à terme toute cohérence et l'exposerait à des crises structurelles. Habitué au schéma bipolaire du pouvoir d'État auquel ils sont attachés, les militaires comptaient soumettre uniquement le pouvoir formel à la sanction électorale, gardant la haute main sur le processus de désignation du président.

L'arrêt du processus électoral a signifié que le système politique algérien n'était pas prêt à intégrer des partis autonomes dans son fonctionnement. L'échec de la transition renvoyait à la différence des attentes des dirigeants et des partis. Les premiers espéraient que ces derniers allaient renforcer le système en le dotant d'une rationalité électorale, en le stabilisant et en le légitimant ; pour les partis, ils s'attendaient à une relève totale de l'élite dirigeante et à être investis à la tête des institutions. Le parti le plus populaire ne se contentait pas de la fonction "tribunitienne", il se posait comme l'anti-système. Fonctionnant avec deux légitimités, le système de pouvoir en Algérie est confronté à trois contradictions majeures qui lui sont inhérentes : la première est relative à l'antagonisme des deux légitimités, la seconde est liée à la concurrence inévitable entre le pouvoir réel et le pouvoir formel, et enfin la troisième découle de la faible représentativité des élus en raison du bourrage des urnes. Pour survivre à ces trois contradictions qui risquent de lui être fatales, la reproduction du régime a indirectement façonné une typologie singulière de partis.

Typologie des partis politiques

La science politique a toujours été tentée de dresser une typologie des partis qui, pertinents dans un cas, ne l'est pas dans d'autres. Si l'on admet que les partis sont l'expression de conflictualités historiquement datées de sociétés différentes, il faut alors convenir qu'il est impossible d'obtenir une typologie similaire des partis politiques. Chaque pays a sa propre typologie car les partis sont des produits de l'histoire qui apparaissent dans des conditions sociologiques et politiques propres à chaque expérience.

À la veille des élections municipales de juin 1990, quelque soixante partis étaient déclarés. Pour fragmenter l'opposition, l'administration les encourageait et la presse leur ouvrait ses colonnes généreusement. Mais à l'issue des scrutins libres de juin 1990 et décembre 1991, seuls le FIS, le FLN, le FFS et le RCD ont obtenu des sièges. Les autres formations ont été laminées, ignorées par l'électorat dont elles ont sollicité les faveurs. Nous retiendrons ici seulement les principaux partis, ceux qui ont eu une légitimité électorale, si minime soit-elle, ou qui, pour diverses raisons, occupent une place dans le champ politico-médiatique. Nous

classerons les formations politiques en trois catégories : les partis de l'administration, ceux se réclamant de l'islamisme, et enfin ceux dont le discours est sécularisé.

Les partis de l'administration : Front de libération nationale (FLN) et Rassemblement national démocratique (RND)

L'administration gouvernementale a deux organisations (FLN et RND) qui lui obéissent, au-delà des conflits de clans ou de personnes qui les secouent régulièrement. Leur mission est de défendre la politique gouvernementale et de confectionner des listes de candidature aux différentes élections, en contrepartie de nominations à des fonctions politiques ou administratives. Obéissant à une logique de prébendes, le FLN et le RND sont régulièrement secoués par des crises au sommet qui trahissent des ambitions de personnes autour desquelles se forment des clans. Les gratifications symboliques et matérielles offertes par le régime aux élus suscitent des appétits et des ambitions qui font souvent appel aux relations clientelistes et aux mécanismes de distribution des ressources de l'État pour fidéliser des soutiens locaux et mobiliser les notables pour influencer sur les scrutins [\[10\]](#). Mais cette fabrication d'élites politiques dociles n'est pas à même de véhiculer et d'exprimer les demandes sociales de la masse des électeurs. Le FLN et le RND, dominés par la quête de richesses et d'ascension sociale de leurs membres, n'ont pas vocation à faire entendre la voix des électeurs dans les Assemblées [\[11\]](#).

Créé en 1954 pour arracher l'indépendance, le FLN perdit de son dynamisme dès que son objectif a été atteint [\[12\]](#). L'administration gouvernementale, dès 1964 avec la Charte d'Alger, lui confia la mission de défendre les options du régime (industrialisation, révolution agraire...) auprès de la population. Après 1965, il put tirer son autorité du charisme de Boumédiène mais perdit toute crédibilité après la mort de celui-ci. Durant les émeutes d'octobre 1988, ses locaux furent saccagés en premier tant il était impopulaire. Après la réforme constitutionnelle de février 1989, les dirigeants ont espéré que le FLN, soumis à la concurrence, devienne un parti hégémonique autour duquel graviteraient de petites formations qu'il clientéliserait, à l'instar de l'expérience mexicaine du PRI. Il a été cependant incapable de jouer ce rôle, même si lors des scrutins, il a su garder une base électorale qui lui est restée fidèle malgré sa langue de bois (Fontaine, 1992, 1997). Lors des élections de décembre 1991, il avait obtenu 15 sièges avec près de la moitié des voix du FIS qui en avait obtenu 188. Le découpage électoral qui devait le favoriser avait profité surtout au FIS. Sans s'opposer à l'annulation des élections, il ne l'a pas approuvée pour autant. En janvier 1995, sous l'impulsion de Abdelhamid Mehri, secrétaire général de 1989 à 1996, il participe à la réunion de Sant'Egidio qui a regroupé le FIS, le FFS, le MDA, En Nahda, le PT et la LADDH, signant la plate-forme de Rome qui préconise une solution politique à la crise. C'était la première fois que le FLN prenait une initiative qui irritait la hiérarchie militaire. C'est ainsi qu'est apparue l'idée de créer un rival au FLN, le RND, né en 1997 d'une conjoncture particulière, sur injonction administrative.

Le souhait de créer un parti soutenant la politique sécuritaire du pouvoir a été formulé par Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'UGTA, fervent supporter du régime. Après son assassinat (1996), le général Mohamed Betchine, conseiller du président Liamine Zéroual, récupéra l'idée dans l'espoir de donner au Président une formation qui le soutiendrait lors des différentes échéances électorales. En un temps record, le nouveau parti disposa de locaux, de fonds et de moyens humains en vue des élections législatives de juin 1997. Entre-temps, au

FLN, A. Mehri a été victime d'une contestation qui lui a reproché d'avoir éloigné le parti du pouvoir et des mannes de l'administration. Il a été remplacé par Boualem Benhamouda qui a ramené le FLN vers sa fonction traditionnelle : soutenir le pouvoir réel. Depuis, le FLN et le RHND se concurrencent dans la défense du régime en contrepartie de gratifications diverses.

Dès sa naissance, le RND avait attiré vers lui de nombreux adhérents motivés plus par des intérêts personnels que par des convictions politiques. À l'approche de chaque échéance électorale, le parti fait preuve d'une activité fébrile inhabituelle pour la confection des listes électorales. Cela s'accompagne souvent de crises au niveau local et donne lieu à des empoignades qui font la une des journaux. Les militants qu'attire le RND, et dans une mesure moindre le FLN, sont très peu politisés et succombent à la tentation de détourner des fonds quand ils assument des fonctions électives. Selon le quotidien *El Watan*, 1050 élus issus du scrutin local d'octobre 2002 avaient été suspendus de leurs fonctions et 500 ont été arrêtés et condamnés à la prison. Citant l'allocution du président de la République faite devant la commission de surveillance des élections, le journal avance que 349 maires (soit le quart des maires d'Algérie) sont poursuivis par la justice pour malversations, donnant des informations qui renseignent sur le personnel des partis de l'administration. Le journal écrit dans son édition du 15 mai 2003:

« Sur ces 349 élus arrêtés, qui représentent 34 wilayas sur 48, pas moins de 123 ont été jugés et condamnés. Bouteflika ne donnait, faut-il le souligner, que l'exemple des présidents d'APC, ce qui ne rend pas compte de l'ampleur d'un phénomène qui faisait des institutions de l'Etat une immense jungle où le pillage et la prédation sont la règle et non l'exception. Dans la seule wilaya de Sidi Bel Abbès, les suspensions ont touché près d'une soixantaine d'élus, selon un rapport établi par les services de l'administration. Sur cette soixantaine de suspensions, dix concernaient des présidents d'APC relevés de leurs fonctions puis traduits en justice. Les causes de ces suspensions sont variées : agression de citoyens avec armes à feu, détournement de biens publics, atteintes aux mœurs (*El Watan* du 18 août 2002). À Mendès (wilaya de Relizane), le président de l'APC, les premier et deuxième vice-présidents s'associent pour, entre autres, détourner les fonds du filet social (*El Watan* du 18 août). Les exemples de ce genre peuvent être multipliés autant qu'on veut, vu le nombre de communes touchées (dans deux tiers des wilayas). Ces ex-responsables mis en cause dans des affaires d'atteinte aux biens de la collectivité et emprisonnés sont des élus ; d'abord du RND qui devancent largement en nombre ceux du RN et du MSP, autres partis qui ont eu à faire face à ce phénomène durant le dernier mandat législatif et des APC. Pourquoi le RND se classe-t-il ainsi champion des ripoux ? Le Rassemblement national démocratique, qui tient son deuxième congrès aujourd'hui, n'est pas un parti comme les autres... n'est pas un parti politique mais une excroissance de l'administration conçue et montée pour gagner les élections, au besoin en recourant à une fraude massive. La formation attira des milliers d'agents de l'administration qui vinrent rejoindre les militants les plus opportunistes du FLN. Ces derniers passèrent avec armes, cellules et base militante au nouveau parti considéré à raison par eux comme étant le parti qui offrait le plus d'avenir. Élus grâce à la fraude, ils n'avaient pas de compte à rendre à la population, ils se servirent autant qu'ils servirent ceux qui leur permirent de mettre la main sur les collectivités locales. Si ces lampistes ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour finir finalement en prison, c'est tout simplement parce que Betchine est tombé, entraînant dans sa chute une grande partie du système mis sur pied par son clan. »

L'équation que le régime cherche à résoudre est comment attirer des élus représentatifs de la population et qui accepteraient d'être dociles face au pouvoir exécutif. La docilité a un prix :

la propension des élus à utiliser leur statut pour s'enrichir. Le régime se trouve confronté à une contradiction qui lui est propre, celle de la recherche d'élus représentants de la population et qui accepteraient ses règles du jeu. Or un élu disposant d'une réelle légitimité électorale aura tendance à s'autonomiser du pouvoir exécutif dont il refusera les directives et qu'il critiquera aussi souvent que nécessaire. Un élu avec une légitimité interpellera non seulement le pouvoir formel mais aussi le pouvoir réel. D'où pour le régime la nécessité de recourir aux bourrages des urnes pour éviter d'introduire des opposants dans les Assemblées et de rappeler aux élus ce qu'ils doivent à l'administration.

Les partis islamistes : Front islamique du salut (FIS), Mouvement pour la société et la paix (MSP), Mouvement national pour la renaissance (MNR)

En pays musulman, l'islamisme est inévitable car l'islam ne s'est pas sécularisé et sa pratique par les fidèles est autant publique que privée. Il véhicule une vision du monde qui propose de résoudre les fractures sociales introduites par la modernité en mobilisant l'éthique et la morale. Il est un courant politique dont l'objectif est d'instaurer l'État islamique défini comme une organisation politico-administrative œuvrant pour le bien de tous dans le respect de la parole de Dieu. Son discours renseigne plus sur les représentations des groupes sociaux que sur le texte coranique auquel il se réfère pour se légitimer. En raison du potentiel de violence et de passions qu'ils recèlent, de nombreux pays musulmans ont interdit les mouvements islamistes; empêchés ainsi de prendre part aux institutions de l'État. Ce faisant, ils compromettent la paix civile en fermant la scène politique à un courant d'opinion important. Pour ceux des pays musulmans qui ont opté pour le pluralisme, la question cruciale à résoudre est *la mise en œuvre de la démocratie électorale sans exclure le courant politico-idéologique le plus populaire*. La solution choisie par le régime algérien est d'interdire le courant radical de l'islamisme - qui refuse la légitimité du pouvoir réel - et de promouvoir un islamisme domestiqué appâté par les fonctions de ministres, de députés ou de maires. C'est ainsi qu'il est revenu au MSP et au MNR d'attirer l'électorat islamiste en contrepartie de portefeuilles ministériels et de sièges aux différentes assemblées élues. D'un côté le MSP et le MNR participent au gouvernement et aux élections, de l'autre, le FIS est pourchassé et discrédité pour les actes terroristes qu'il commet contre les civils ou commis en son nom.

Dès son interdiction en mars 1992, le FIS disparaît en tant que structure partisane légale. Les membres de sa direction, ou ce qui en reste après les arrestations et les assassinats, se divisent publiquement sur la sortie de crise après l'échec de la plate-forme de Rome refusée par la hiérarchie militaire. En septembre 1997» l' AIS, bras armé du FIS, dépose les armes et signe une trêve avec la Sécurité Militaire. Les uns soutiennent la trêve (Rabah Kébir installé en Allemagne), les autres (Mourad Dhina installé en Suisse) émettent des réserves, souhaitant négocier une solution politique globale. En août 2002, un congrès du FIS est tenu en Europe qui confirme Mourad Dhina comme porte-parole du parti à l'étranger et qui propose une solution politique de sortie de crise proclamant l'attachement à l'alternance électorale et au respect des droits de l'homme [\[13\]](#). Lors des différents scrutins, les autres partis islamistes tentent d'attirer son électorat sans que l'on sache dans quelles proportions il en a encore un. À travers la libération de ses leaders Abbassi Madani et Ali Benhadj en juillet 2003, les autorités ont cherché à tourner définitivement la page sur un parti qui a failli créer un régime nouveau.

Le second parti islamiste, le MSP (anciennement Hamas), est plutôt légaliste. Il a participé à tous les scrutins, acceptant des cabinets ministériels. Son fondateur, Mahfoud Nahnah, décédé

en juin 2003, a tenté d'établir un État islamique dans le respect des rapports de forces dans le champ de l'État en acceptant de prendre part aux institutions. Utilisant les médias publics, il dénonçait fréquemment tout projet de mesure portant atteinte au caractère musulman de l'État et défendait régulièrement la langue arabe, marginalisée selon lui par la pratique courante du français dans l'administration. De ce point de vue, le MSP a joué un rôle de parti-pression mobilisant, en cas de besoin, tous ceux qui, dans la société et dans l'administration, sont sensibles à ce qu'il est convenu d'appeler en Algérie "les constantes nationales" (*et-thawâbitel-wataniyya*). Le parti recrute essentiellement dans les couches moyennes urbaines, parmi les fonctionnaires et les enseignants. Ses résultats en dents de scie, d'un scrutin à un autre, indiquent soit que sa base électorale est volatile, soit qu'il accepte le bourrage des urnes tantôt en sa faveur tantôt en sa défaveur. Le discours tolérant du MSP vis-à-vis du régime la fait apparaître aux yeux de nombreux observateurs comme le troisième parti de l'administration.

Le troisième parti islamiste est le MNR dirigé par Abdalkh Djabaiah [14]. Son idéologie n'est pas différente de celle du MSP, sauf que son fondateur préfère être le leader d'un petit parti que le second d'un plus grand. Encore que ce parti a devancé en nombre de députés le MSP lors du scrutin du 30 mai 2002. Bien que présent électoralement dans les grandes villes, le MNR puise ses forces essentiellement dans l'est du pays, et particulièrement à Skikda d'où est originaire son leader [15]. Si l'on appliquait la grille de lecture d'Olivier Roy qui distingue les partis islamistes - cherchant à créer un nouveau régime - des partis néo-fondamentalistes plus soucieux de mettre en conformité avec la sharia les comportements dans les lieux publics, le MSP et le MNR seraient le type même de partis néo-fondamentalistes cherchant à occuper une place dans les institutions pour réaliser leur projet d'étendre le droit musulman à toutes les sphères d'activités sociales (Roy, 1992).

Les partis non islamistes

Les partis non islamistes ont pour assise sociale les couches urbaines, plus ou moins francophones, exerçant dans les appareils d'État ou à sa périphérie : fonctionnaires, cadres d'entreprises publiques, enseignants, médecins, avocats, architectes, journalistes... Le poids politique de ces groupes sociaux ne provient pas de leur nombre mais plutôt de leurs fonctions dans l'administration, le secteur public et la presse où ils ont une grande visibilité. Minoritaire numériquement dans la société, ils sont majoritaires dans le champ de l'État et les médias où ils imposent leur ligne politique et surtout leur hostilité à l'islamisme perçu comme un danger pour "l'État républicain". N'étant pas eux-mêmes politiquement homogènes, ils se reconnaissent dans différents partis, les uns ne réunissant pas plus de quelques dizaines de personnes. Il y a une connivence entre ces partis et la presse sans laquelle certains d'entre eux resteraient inconnus. En effet, l'ANR, le MDS ou le CCDD ne se manifestent que par des communiqués. Les seuls qui remplissent des salles lors de meetings sont le FFS, le RCD et le PT qui, par ailleurs, ont des représentants dans diverses assemblées élues. Nous évoquerons seulement les formations qui ont eu à affronter la sanction électorale, c'est-à-dire le FFS, le RCD et le PT.

Le FFS (Front des Forces Socialistes)

Créé en 1963 par Hocine Ait Ahmed, un chef historique du FIN, le FFS s'est toujours opposé au régime illégitime à ses yeux depuis le coup de force de 1962. Il préconise la refondation des institutions sur la base d'une Assemblée constituante qui écrirait une nouvelle Constitution. Devenu légal en 1989, il a organisé des marches à Alger qui avaient attiré des

dizaines de milliers de personnes, ce qui fait de lui le principal parti d'opposition non islamiste. En janvier 1992, il a appelé à une grande marche à Alger qui a réuni plus d'un million de personnes sous le mot d'ordre « Ni État policier, ni État intégriste ». Avec la victoire électorale du FIS - qu'il avait acceptée - il comptait fédérer tous les courants ne se reconnaissant pas dans le projet islamiste pour proposer une alternative démocratique. L'annulation des élections, qu'il a condamnée, l'a empêché de jouer ce rôle de contrepoids politique à l'islamisme. Trois ans plus tard, il prend part à la réunion de Rome préconisant une solution politique à la crise sanglante. Il est le seul parti légal qui demande le retour de l'armée dans les casernes, dénonçant la main mise de la hiérarchie militaire sur les institutions de l'État et donc refusant les prérogatives illégales selon lui du pouvoir réel. Ancré essentiellement à Alger et ses environs et en Kabylie, revendiquant l'officialisation de la langue berbère, le FFS souffre d'une image de parti régional, malgré la dimension nationale de son leader. Son discours séduit les élites urbaines des autres régions (Oran, Constantine, ou Annaba) mais elles ne lui ont pas fourni l'électorat dont il a besoin en dehors de la Kabylie. L'idéologie du FFS le rapproche des partis sociaux-démocrates européens (il est membre de l'Internationale Socialiste) à qui il emprunte le modèle de l'alternance électorale et le respect des valeurs démocratiques, notamment la liberté d'expression et les droits de l'homme. Sa force constitue paradoxalement aussi sa faiblesse, à savoir l'identification à un chef charismatique et à une région. Son dilemme est soit de faire de la Kabylie un bastion pour s'imposer au pouvoir comme porte-parole d'une région frondeuse, soit de se déployer à l'échelle nationale au risque de perdre du terrain en Kabylie au profit de ses rivaux anciens et nouveaux (RCD et *'arouch*), Hocine Aït Ahmed a recherché la voie médiane, ne renonçant ni à l'ancrage dans une région, ni à la dimension nationale. C'est ce qui explique son hostilité au mouvement de protestation dit des *arouch* structure non partisane prétendant parler au nom de tous les habitants de la région. Soutenir ce mouvement équivaldrait pour le FFS à mettre en avant son identité régionale alors que son discours est porteur d'une vision nationale globale. Il s'est toujours méfié des mouvements ou formations qui apparaissent en Kabylie, les soupçonnant d'être l'œuvre des services pour le contrecarrer dans une région considérée comme son bastion naturel. C'est ainsi que pour le FFS, derrière les *arouch* il y a la main de la Sécurité militaire qui aurait aussi aidé à la création du RCD en 1989.

Le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie)

Fondé par des militants provenant du FFS, avec qui ils étaient en rupture, et du mouvement culturel berbère, le RCD s'est imposé dans le champ politico-médiatique grâce au dynamisme de son leader Saïd Saâdî. Son anti-islamisme virulent l'a amené à soutenir la frange la plus éradicatrice de l'armée dont il a cherché en vain à être l'expression politique. Son discours prône l'attachement « aux valeurs républicaines et démocratiques », refusant cependant d'ouvrir les institutions à toute formation utilisant le discours religieux. Son modèle est celui de la laïcité française qui sépare nettement politique et religion. Recrutant dans les couches périphériques de l'État effarouchées par les islamistes des quartiers populaires le RCD ne craint pas d'être minoritaire sur le plan électoral. Pour ses militants, la démocratie ne se réduit pas aux élections qui peuvent lui être fatales, et nécessite des transformations au préalable, notamment la refonte du programme d'enseignement aujourd'hui dominé, selon eux, par la vision islamiste du lien social. Saïd Saâdî ne se cache pas de défendre un modèle autoritaire de modernisation de la société. Il a longtemps courtisé les militaires pour lui confier le pouvoir formel pour mettre en œuvre son programme. Mais ces derniers l'ont jugé trop audacieux et n'ont offert à son parti que deux portefeuilles ministériels en échange de son soutien à la politique sécuritaire et ses dépassements en matière de droits de l'homme. Quand les événements de Kabylie ont éclaté en avril 2001, le RCD s'est retiré du gouvernement,

craignant de se couper définitivement de ce qu'il pense être son bastion potentiel. Parti élitiste se proclamant démocrate, le RCD refuse l'équation démocratie=majorité électorale. Son leader rêve d'être le Mustapha Kamel Attaturk de l'Algérie. Sauf que ce dernier est apparu dans les années 1920, dans des conditions historiques différentes, et surtout que sa légitimité ne provenait pas de son discours laïc mais plutôt de son statut d'officier nationaliste ayant remporté des victoires militaires sur le champ de bataille contre l'armée grecque.

Le PT (Parti des travailleurs)

Le Parti des Travailleurs est connu à travers son porte-parole, Louiza Hanoune, jeune femme populaire pour ses interventions généreuses et très critiques vis-à-vis de la situation économique et sociale. À l'aise aussi bien en arabe qu'en français, Louiza Hanoune, en militante trotskyste, développe un discours virulent contre toute réforme tendant à libéraliser l'économie. Elle préconise un renforcement du secteur public pour mieux prendre en charge les demandes sociales en matière d'emploi, de logement, de santé, de scolarisation, etc. Signataire des accords de Rome en 1995, le PT s'est satisfait de son intégration à l'Assemblée nationale où il a obtenu 4 sièges en 1997 et 21 en 2002. Pendant longtemps alliés, le PT et le FFS se sont éloignés sur la revendication d'une commission d'enquête internationale sur les massacres et les assassinats. Pour Louiza Hanoune, en effet, la crise algérienne doit trouver sa solution sans intervention des ONG étrangères ou de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Un système de partis d'un régime étatique

En démocratie, un régime politique est supposé être issu d'un parti, ou d'une coalition de partis, dirigeant l'État pour réaliser une politique que ce ou ces partis défendent. La caractéristique d'un tel régime est qu'il est éphémère et son espérance de vie est liée à la sanction électorale. Le régime étatique [16] - l'expression est constitutionnellement contradictoire - se confond avec l'État et prétend que sa disparition entraînerait *ipso facto* celle de l'État. En s'identifiant à l'État, dont ils seraient les seuls à incarner la pérennité, les dirigeants se soustraient à la sanction électorale tout en sollicitant les partis pour donner une légitimité aux institutions de l'État. La logique du régime étatique est lisible dans les résultats électoraux des partis réduits à être des appareils d'État et non des organisations représentatives de courants politiques et idéologiques dans la société.

Les partis à travers les résultats des scrutins

L'analyse des résultats des scrutins qui ont eu lieu depuis les débuts du multipartisme est à cet égard significative et renseigne sur les logiques du champ politique algérien. Nous allons nous focaliser sur les scrutins qui se sont déroulés après janvier 1992 en l'absence du FIS interdit d'activités légales depuis. Nous ne retiendrons pas les élections pour la présidence car elles ne sont pas indicatives puisqu'elles ne sont pas ouvertes aux partis. Par deux fois, en novembre 1995 et avril 1999, le candidat de l'armée a été plébiscité. Il y a eu appel à candidatures mais les résultats ne faisaient aucun doute. L'élection présidentielle relève de la logique du système censitaire des "grands électeurs". Quand ces derniers trouvent un candidat consensuel (Chadli Bendjedid en 1978, Liamine Zéroual en 1995, Abdelaziz Bouteflika en 1999), le système présente une apparence d'unité et de cohésion qui lui sont nécessaires. À l'inverse, si les "grands électeurs" ne sont pas d'accord sur le candidat, les appareils d'État que les "barons" du régime contrôlent entrent en crise, mobilisant leur relais dans ladite société civile pour étaler

les accusations des uns contre les autres. L'élection présidentielle ne renseigne pas sur le poids des partis, mais plutôt sur le poids de telle institution ou de tel clan dans telle institution.

À l'inverse, les élections locales (municipales et régionales) et législatives mobilisent les partis et les militants pour obtenir les sièges convoités. Mais ce qui est intéressant, c'est l'analyse des résultats à travers plusieurs scrutins pour constater les oscillations du rapport de force entre les différents clans au sommet de l'État.

Les premières élections nationales après janvier 1992 furent les législatives du 5 juin 1997. Le président Liamine Zéroual (élu en novembre 1995) avait besoin d'une Assemblée nationale, docile ou rebelle, pour parachever les institutions de l'État. Il avait pris soin auparavant de modifier la Constitution pour créer un Conseil de la Nation (Sénat) - dont le tiers des membres est désigné par le président - afin de se mettre à l'abri d'une éventuelle Assemblée nationale peu coopérative [\[17\]](#). Les résultats des élections de juin 1997 montrent que l'administration a doté L. Zéroual de l'Assemblée qu'il souhaitait. Son parti, le RND, créé trois mois plus tôt, a obtenu 155 sièges (3 533 434 voix), suivi du MSP (69 sièges avec 1 553 154 voix), du FIN (64 sièges, 1 497 285 voix), de Nahda de A. Djaballah (34 sièges avec 915 446 voix). Les autres partis ont obtenu ; FFS 19 sièges avec 527 848 voix ; le RCD 19 sièges avec 442 271 voix et le PT 4 sièges. L'ANR et le PRA n'ont obtenu aucun siège.

La structure des résultats indique une logique de quotas et non l'expression des bases électorales des partis, au vu du score du RND et de l'égalité de sièges entre FFS et RCD. Le FLN quant à lui a été puni pour avoir participé à la réunion de Sant'Egidio ; le MSP et Nahda sont cantonnés à des positions de forces d'appoint en cas de besoin de majorité électorale. Quant aux FFS, RCD et PT, il leur est donné une tribune pour s'exprimer et critiquer le gouvernement sans menacer réellement le régime.

Une nouvelle Assemblée nationale est élue le 30 mai 2002, totalement différente de la précédente. Cette élection est marquée par le boycott massif de la Kabylie (2 % de participation selon les chiffres officiels) et le taux d'abstention le plus élevé jamais enregistré : 53,01 %. Les résultats indiquent clairement que les rapports de force au sommet de l'État avaient changé par rapport à juin 1997. Le FLN remporte la majorité des sièges (199 députés sur 388) au détriment du RND qui subit un recul spectaculaire (48 députés) perdant les deux tiers de sa représentation. L'autre perdant du scrutin est le MSP, devancé par le parti de A. Djaballah qui passe de 38 à 43 sièges. L'autre gagnant inattendu est le PT de Louiza Hanoune qui passe de 4 députés à 21. Le FFS et le RCD ont boycotté les élections en raison de la situation quasi-insurrectionnelle en Kabylie depuis avril 2001. Un parti inconnu- le Front national algérien- obtient 8 sièges. Trois partis font leur entrée avec un siège de député : le Mouvement de l'Entente Nationale, Ennahda et le PRA.

Le 10 octobre de la même année, les électeurs sont invités à renouveler les municipalités (APC) et les conseils de départements (APW). La même structure des résultats des législatives de mai 2002 a été reproduite : poussée fulgurante du FLN qui remporte près de la moitié des APC, recul spectaculaire du RND, perte sensible du MSP au profit de Djabalkh dont le parti devient la première formation islamiste légale. Le taux de participation en Kabylie est très faible malgré la participation du FFS au scrutin. Le RCD a appelé au boycott, tandis que le PT choisit de ne participer qu'aux APW et non aux APC.

Quels enseignements tirer de révolution des résultats des différents scrutins ? Le premier est que le régime ne conçoit pas les élections comme une modalité d'alternance électorale, mais

plutôt comme un moyen de se re-légitimer. Le deuxième est qu'il ne considère pas les partis comme des concurrents mais plutôt des auxiliaires à qui il est demandé d'acquérir une représentativité électorale à mettre à son service. Le troisième est que les résultats des scrutins reflètent les luttes et divergences entre les appareils d'État. Le recul spectaculaire du RND - qui est passé en cinq ans de 155 députés à 48 - et la perte sensible du MSP renseignent sur la perte d'influence de leurs protecteurs respectifs au profit d'autres noyaux du pouvoir qu'il est difficile d'identifier.

Les partis comme appareils d'État

Le régime algérien, s'identifiant à l'État, n'attend pas des partis qu'ils entrent en compétition pour assurer le pouvoir au nom de la légitimité électorale. Il attend d'eux qu'ils représentent la population dans les institutions en exprimant leurs demandes dans le respect des logiques dominantes du régime. L'électorat n'est pas le corps souverain, c'est seulement un protagoniste du système dont il faudra intégrer les demandes sociales (emplois, logement, santé...) afin de les satisfaire autant que possible. Les partis doivent ajuster ces demandes sociales aux capacités de l'État, et jouer un rôle syndical, tout comme le syndicat l'UGTA a la fonction d'un parti dont la particularité est de ne pas participer aux élections. Les partis ne sont pas conçus comme des organisations autonomes véhiculant des visions particulières de l'intérêt général. Ils sont plutôt considérés comme des appareils d'État remplissant des fonctions de stabilisation et de légitimation de l'administration auprès de la population. Dans cette perspective, le régime étatique algérien est traversé par une contradiction majeure source de tensions et de crises. D'une part, il promulgue une loi reconnaissant aux partis leur vocation à la « compétition pour l'accès au pouvoir (pour) contribuer ainsi efficacement à la consolidation de la démocratie » [18], et d'autre part, il refuse la philosophie d'un tel système reposant sur la souveraineté du corps électoral. Ce refus est attesté par le bourrage des urnes favorisant les partis de l'administration et faussant les majorités électorales.

Nul régime soucieux de son image de marque à l'extérieur ne peut se permettre de ne pas se revendiquer des urnes et de la volonté populaire exprimée à travers les élections, mais l'ingénierie électorale n'est pas un indice de démocratie. Car ce que montre l'expérience des régimes autoritaires à façade démocratique est que le vote majoritaire est un enjeu de luttes entre d'une part l'administration et les partis politiques. En régime autoritaire, l'administration a le pouvoir de faire exprimer le vote majoritaire dans le sens souhaité : l'électorat ne parle pas, "on" le fait parler. Au-delà du fait qu'il y a probablement des centaines de milliers de voix qui se porteront pour le candidat du pouvoir apparaissant comme le moins mauvais parmi les concurrents, les partis n'ont pas la capacité de protéger leur électorat potentiel d'un détournement en amont ou en aval. En amont, en façonnant l'offre électorale de telle manière à être intégrée à la logique du régime qu'elle ne menace pas ; et en aval, en excluant les concurrents des médias lourds (radios et télévision) et en bourrant les urnes là où les partis ne sont pas implantés. Ayant fait des partis néo-fondamentalistes (MSP et MNR) des alliés à qui elle offre l'électorat de l'ex-FIS, l'administration dispose d'une marge de manœuvre très grande dans la manipulation des résultats électoraux. Dans les grands centres urbains (Alger, Oran, Constantine...) et en Kabylie, il est difficile à l'administration de bourrer les urnes. Mais dans le reste du pays, où les partis sont quasi-inexistants, l'administration puise les voix qui lui servent à équilibrer les Assemblées selon ses vœux. La puissance de l'administration renvoie à la faiblesse des partis.

Ainsi façonné, le système de partis est intégré à l'État et non à la société dont il est censé représenter les différents courants. Il est vrai que les partis sont plus soucieux de leurs

relations avec le régime qu'avec leurs bases électorales. Le FIS, et dans une moindre mesure le FFS, ont été neutralisés parce qu'ils ont refusé de jouer le rôle de relais du régime étatique dans la société. Ils n'ont pas cherché à s'intégrer dans le système, ils ont cherché chacun à sa manière à le remplacer par un autre. Et ce n'est pas un hasard si ces deux partis ont convergé sous l'effet d'une dynamique mécanique et ont signé le document de Rome alors qu'ils sont opposés idéologiquement. Mais le FFS n'a pas constitué une menace pour le régime comme l'a été le FIS qui s'est appuyé sur le nombre. Dans la confrontation entre la violence légale et le nombre, c'est la logique du régime qui a prévalu, dès lors qu'il s'est identifié à l'État devant lequel doivent se plier toutes les composantes de la société. La stratégie déployée a été multiple : politique, militaire, idéologique, sociale...

Au regard de la configuration d'ensemble des partis, après une décennie de multipartisme, la volonté du régime de soumettre l'adversité politique à la nécessité de sa reproduction est évidente. Sur la scène politique en effet, il existe deux partis de l'administration (FLN et RND), ce qui permet de se passer de l'un quand un clan hostile contrôle l'autre ; il existe deux partis islamistes (MSP et MNR) à qui il est demandé d'ajuster et de domestiquer la demande islamiste sans que ni l'un ni l'autre n'en revendique le monopole ; il existe aussi deux formations rivales issues de la Kabylie, région frondeuse, ce qui permet de desserrer ce que les généraux appellent « la pression kabyle ». Quant aux autres partis, insignifiants, ils sont parfois sollicités juste pour renforcer l'image pluraliste du régime.

La force des partis politiques provient de contre-pouvoirs qui existent dans la société dont ils expriment la présence et l'influence dans les institutions de l'État. Or le champ politique algérien est dominé par deux forces : celle du pouvoir central qui dispose de ressources qu'il utilise en vue de son maintien (armée, police, justice, administration, rente pétrolière...), et celle de la société, inorganisée politiquement et émeutière. Schématiquement, nous sommes en présence d'un pouvoir central incapable de satisfaire les demandes sociales du plus grand nombre, ce qui alimente le mécontentement de la périphérie dont les revendications sont formulées, pour une grande part, dans un discours religieux insistant sur les nécessités d'une répartition juste plus que sur l'aspiration à un État de droit ou à une démocratie représentative. Ceci donne un avantage électoral aux partis islamistes, par rapport aux partis non islamistes, minoritaires et assurant au mieux leur présence dans certains quartiers des centres urbains (notamment à Alger, Oran et Constantine).

La légalisation des partis n'a pas amélioré la participation de la population au champ de l'État et n'a pas démocratisé le régime. La raison est que ce dernier ne veut pas renoncer à sa structure et cherche à se perpétuer par les partis dont il attend qu'ils jouent le rôle de courroie de transmission entre les institutions et les populations. Dans cette perspective, les élus ont à mettre leur représentativité et leur légitimité au service du pouvoir exécutif qui a une prééminence sur eux à travers le fonctionnement de l'Assemblée nationale où les députés n'ont pas la capacité d'interpeller le gouvernement sur des questions aussi sensibles que les disparitions, la torture, les massacres de familles entières, les affaires de corruption étalées dans la presse, etc. Une réelle vie parlementaire n'existant pas, la majorité des députés se soucient de leurs intérêts personnels en profitant des ressources de l'État, ce qui les discrédite aux yeux de la population qui se réfugie dans l'indifférence et, sporadiquement, manifeste son mécontentement par des émeutes localisées. Ce faisant, le régime favorise indirectement l'apparition de formes non institutionnelles du politique comme la violence islamiste ou le mouvement de protestation en Kabylie. En 2001, cette région a basculé dans la dissidence ouverte parce que les deux partis de la région ont été neutralisés. L'un - le RCD - avait été

intégré dans le système de pouvoirs, et l'autre - le FFS - avait été cantonné dans le rôle d'opposant stérile dénonçant les carences de l'État sans être écouté.

Références bibliographiques

ADDI Lahouari, 2002, « Army, State and Nation in Algeria" in Kees KOONINGS & Dirk KRUIJT (eds.), *Politicals Armies. The Military and Nation Building in the Age of Democracy*, Zed books, London and New York.

Badie Bertrand, 1989, « L'analyse des partis politiques en monde musulman : la crise des paradigmes universels », in Yves MENY, *Idéologies, partis et groupes sociaux*, Paris, Presses de la FNSP.

FLORY M., KORANY B., MANTRAN R., CAMAU M., AGATE P, 1990, *Les régimes politiques arabes*, Paris, PUF

FONTAINE Jacques, 1992, « Les élections législatives algériennes. Résultats du premier tour », *Maghreb-Machrek*, 135, mars 1992.

— 1997, « Les élections du 5 juin 1997 : résultats et évolution des forces », *Maghreb-Machrek* 157, septembre 1997.

Hachemaoui M., 2003, « La Représentation politique en Algérie entre médiation clientélaire et prédation », *Revue française de science politique*, février 2003.

HARBI Mohamed, 1980, *Le FLN, mirages et réalités*, Paris, Editions Jeune Afrique.

KHALFHOUNE.T,2000,- La loi sur les partis politiques: un pluralisme administré», in G. MEYNIER (dir.), *L'Algérie contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

LA Palombara Joseph et WEINER Myron (eds.), 1966, *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press.

LAVAU G., 1969, « Partis et systèmes politiques », *Revue canadienne de science politique*, mars 1969.

LEFORT Claude, 1986, *Essai sur le politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Esprit/Seuil.

Mahiou Ahmed, 1997, « Note sur la Constitution algérienne du 28 novembre 1996 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éditions du CNRS.

ROKKAN S., 1970, *Citizens, Elections, Parties*, Oslo, Oslo University Press. ROY Olivier, 1992, *L'échec de l'islam politique*, Paris, Seuil.

SALAMÉ Ghassan» 1991, « Sur la causalité d'un manque. Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique », *Revue française de science politique*, juin.

— 1995, *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard.

SEILIER D.-L, 1980, *Partis et familles politiques*, Paris, PUE coll. Thémis.

— 1966, De la *comparaison* des partis politiques, *Economica*

Notes

[1] Cet article a été rédigé lors d'un séjour à l'Institute for Advanced Study, Princeton, USA, lors de l'année 2002-2003

[2] Il a été reproché à cette définition son caractère occidentalocentriste ; à tort, car les pays du sud qui ont opté pour le multipartisme ont formellement autorisé les partis - malgré de nombreuses restrictions et malgré le bourrage fréquent des urnes - à prendre part aux élections pour diriger les institutions de l'État, ce qui correspond au schéma de la démocratie occidentale. Si occidentalocentrisme il y a, il n'est pas dans la définition citée plus haut, mais plutôt dans la Constitution des pays du Sud.

[3] Dans la tradition de Max Weber et Raymond Aron, Daniel-Louis Seiler estime qu'un parti unique est la négation de la démocratie dans la mesure où il refuse la compétition électorale. Le même raisonnement pourrait être appliqué à un parti hégémonique (Seiler, 1980 et 1986)

[4] Dans cet article, je me réfère au FIS tel qu'il s'est fait connaître jusqu'en janvier 1992. Je ne tiens pas compte des évolutions ultérieures dans le discours des dirigeants et des textes qu'il a publiés, notamment lors du congrès tenu en août 2002

[5] Que les groupes les plus violents soient des éléments des services infiltrés dans le parti pour le discréditer ne le dispense pas, car en tant qu'organisation politique, il a été incapable de se protéger des infiltrations de groupes qui ont longtemps parlé en son nom.

[6] Rappelons que pour Georges Lavau un parti remplit trois fonctions : celle de légitimation-stabilisation, celle de relève politique et celle tribunicienne (faire entendre les mécontents). La problématique a été critiquée pour son fonctionnalisme excessif mais elle a été d'un apport non négligeable à la théorie des partis (Lavau, 1969)

[7] Sur la conception du pouvoir comme lieu vide, cf. Lefort, 1986

[8] Rappelons que le MTLD (Mouvement pour le triomphe de la liberté et de la démocratie) a été fondé en 1946 par Messali Hadj, quelques années après la dissolution du Parti du peuple algérien (PPA) en 1939.

[9] Cela a été le cas avec Zéroual qui a dû abdiquer face aux pressions d'une presse enrôlée dans la lutte des clans ; cela a semblé aussi être le cas aujourd'hui pour Bouteflika dont la candidature pour un deuxième mandat n'a pas fait l'unanimité parmi les militaires. Mais à la différence de Zéroual, Bouteflika a semblé bénéficier de l'appui d'un clan de la hiérarchie militaire, ce qui lui a permis de mener une offensive contre les journaux qui l'ont attaqué de manière virulente.

[10] Sur le jeu clientéliste à l'occasion du scrutin de juin 1997. cf. Hachemaoui, 2003.

[11] Les luttes pour des places dans les institutions de l'État sont aiguës parce que l'État est un passage obligé pour l'ascension sociale et l'enrichissement personnel. Toutes les fortunes se sont constituées directement ou indirectement en rapport avec le mécanisme de répartition de la rente pétrolière. Le commerce est le canal privilégié d'accumulation des richesses ; or il est réglementé et, sans appuis dans l'appareil d'État, il ne génère pas les profits espérés.

[12] Sur le FLN durant la guerre de libération, cf. Harbi, 1980

[13] En octobre 2004, le Conseil exécutif du FIS à l'étranger, préside par Mourad Dhina, se dissout suite à la démission collective de ses membres

[14] Le leader du MNR a accru ses ambitions depuis que le chef d'état-major, Mohamed Lamouri, a déclaré dans une interview que l'armée respectera le choix de l'électorat à la présidentielle de 2004 même si un islamiste comme Abdallah Djaballah est élu président

[15] D'autres partis islamistes se sont faits connaître à l'opinion publique. Ennahda est à l'origine le parti créé par A. Djaballah contesté par son adjoint Adarm. A. Djaballah s'est retiré et a créé le MNR attirant l'essentiel de Enahda réduit à une direction famélique. Al Oumma est un parti créé par Benyoucef Benkhedda, ancien président du GPRA. il fut interdit parce qu'il avait refusé de se plier aux dispositions de la loi sur les partis. Enfin, le dernier, Wafà, fondé par Ahmcd Taleb Ibrahimi, ancien ministre et fils du cheikh El Bachir el Ibrahimi (leader des Oulémas dans les années 1940 et 1960) n'a pas reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur. Sur les conditions réglementaires imposées aux partis, cf. Khalfoune, 2000.

[16] J'emprunte la notion de "régime étatique" à B. Korany (Fteiy, Korany *et alii*, 1990). Pour un "régime étatique", l'alternance électorale signifierait la disparition de l'État auquel le régime s'identifie.

[17] Le Sénat a été institué pour bloquer toute loi votée à l'Assemblée nationale contre la volonté du régime et éviter à celui-ci d'annuler des élections. Sur la constitution de novembre 1996 et les prérogatives du Conseil de la nation (sénat), cf. Mahiou, 1997.

[18] Exposé des motifs de l'ordonnance n° 97-09 du 6 mars 1997 portant loi organique relative aux partis politiques.